



Et moi...

Prof d'anglais



Statuts



Réforme du
collège



Horaires



Programmes



#SyndicatUtile



Rentrée 2015 : nouveaux statuts

Les obligations d'enseignement ne sont pas modifiées

Elles restent de 18 h pour un certifié et 15 h pour un agrégé (+1h supplémentaire qui peut être imposée).

Les compléments de service sont mieux pris en compte

Désormais tout service sur deux communes ou trois établissements donne droit à une heure d'allègement de service (y compris pour les TZR à l'année).

Une pondération de 1,1 s'applique en REP+

Elle est plafonnée aux obligations de service de l'enseignant.

L'IMP entre en piste

Cette indemnité pour mission particulière est destinée à indemniser une série de missions dont certaines étaient jusque-là reconnues par des décharges ou diverses indemnités et d'autres non rémunérées.

Les coordonnateurs de discipline (par exemple) peuvent être indemnisés à un taux préconisé de 1250 €.



CE QUE DÉFEND LE SE-UNSA

- des effectifs moins lourds dans les classes de collège
- des dotations permettant d'indemniser toutes les missions particulières
- le rétablissement de l'accompagnement éducatif pour tous les collèges



Rentrée 2016 : réforme du collège et nouveaux programmes

Les nouveaux programmes s'appliqueront tous à la rentrée 2016, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

• Nouveaux contenus

Ils s'appuient toujours sur le CECRL et s'articulent plus fortement aux domaines du socle commun.

Grâce au SE-Unsa, les projets du Csp qui fixaient le niveau socle en Lv1 au niveau B1 dans deux activités langagières sur cinq (le reste en A2) et pour la Lv2, au niveau A2 pour deux activités, ont été modifiés. Le niveau socle est inchangé en Lv1 (A2) et il est fixé à A1 en Lv2. Bien sûr, les activités proposées en classe permettent aux élèves de progresser au-delà du niveau requis pour le socle.

• Nouvelles organisations

> L'apprentissage de la Lv2 est avancé en 5^{ème}. L'horaire total de Lv2 passe ainsi de 6 h à 7,5 h.

> Des EPI qui pourront remplacer les actuelles options «européennes». Il s'agira de projets sur tout ou partie de l'année et reliant plusieurs disciplines...

> On y traite le programme et on y travaille les compétences du socle commun. L'EPI «Langues et Cultures Européennes» est l'espace pour les Lv mais ce n'est pas le seul. Tous les EPI peuvent comporter un travail en LVE. Des marges heures/profs peuvent être utilisées.

Grille horaire élève

	6 ^{ème}		5 ^{ème}		4 ^{ème}		3 ^{ème}		Total	
Rentrées	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Lv1	4 h	4 h	3 h	3 h	3 h	3 h	3 h	3 h	13 h	13 h
Lv2				2,5 h	3 h	2,5 h	3 h	2,5 h	6 h	7,5 h
Total									19h	20,5 h

Les professeurs de langues vivantes peuvent bénéficier d'heures profs en plus, selon le projet pédagogique.

Ce que nous demandons

- des programmes et un socle commun s'articulant pleinement, pour mettre fin à la double-évaluation des élèves ;
- des compétences déclinées en niveaux de maîtrise progressifs avec des exemples précisant les niveaux attendus ;
- un DNB en phase avec les évolutions, permettant de valoriser les acquis réels de **tous** les élèves à la fin de la scolarité commune sans cacher les manques.



L'action du SE-Unsa

Ce qu'a défendu et obtenu le SE-Unsa

- Des EPI et de l'AP qui concernent toutes les disciplines, garantis dans les horaires des disciplines.
- 3 h/prof en plus des heures-élèves par classe pour les groupes à effectif réduit avec priorité aux langues vivantes.
- Le retour des 4 h de Lv1 en 6^{ème} (3 h à l'origine) et l'augmentation de l'horaire de Lv2.
- L'obligation, pour les Recteurs, de réunir la Commission académique des langues vivantes pour établir une carte académique avant la fin de l'année 2015.

En savoir plus...

- Consultez notre publication «Objectif collège 2016» sur www.se-uns.org/spip.php?article8296



- Rdv sur www.se-uns.org rubrique «Collège 2016»

- Suivez-nous sur les réseaux sociaux avec la balise **#collège2016**

MIEUX NOUS CONNAÎTRE

- Demandez votre Guide-métier (Certifié, Agrégé ou PEGC) 2015-2016 à votre section académique ou à lycees.colleges@se-uns.org
- Abonnez-vous à notre infolettre (Certifié, Agrégé ou PEGC) sur www.se-uns.org/spip.php?rubrique830